

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (le Greffe). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Greffe. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Greffe concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Greffe sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Greffe fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2012-2013 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du Greffe, à l'adresse suivante : <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca>.

Les états financiers du Greffe n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Lisanne Lacroix  
Administratrice générale et Registraire/Agent principal des finances

Ottawa, Canada  
Le 31 août 2012

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars

(en dollars)	2012	2011
		Redressé (note 10)
<b>Passifs</b>		
Montant à verser au Trésor	-	48,906
Créditeurs et charges à payer (note 4)	379,500	45,755
Indemnités de vacances et congés compensatoires	32,397	20,256
Avantages sociaux futurs (note 5)	85,362	168,824
<b>Total des passifs</b>	<b>497,259</b>	<b>283,741</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	290,752	-
Débiteurs et avances aux employés (note 6)	84,485	91,882
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>375,237</b>	<b>91,882</b>
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>122,022</b>	<b>191,859</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	317,613	44,626
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>317,613</b>	<b>44,626</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>195,591</b>	<b>(147,233)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Lisanne Lacroix  
Administratrice générale et Registraire/Agent principal des finances

Ottawa, Canada  
Le 31 août 2012

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2012	2012	2011
	Résultats Prévus		Redressé (note 9)
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux des employés	840,660	<b>988,839</b>	699,165
Services professionnels et spéciaux	629,959	<b>318,640</b>	184,527
Installations	192,467	<b>154,763</b>	154,764
Transports et télécommunications	105,575	<b>21,543</b>	22,759
Fournitures et approvisionnements	71,247	<b>39,282</b>	18,334
Location	37,255	<b>18,072</b>	10,268
Amortissement des immobilisations corporelles	33,470	<b>15,520</b>	5,656
Entretien et réparation	2,212	-	30
Information	19,824	<b>6,846</b>	1,659
Autre	-	<b>771</b>	18,518
<b>Total des charges</b>	1,932,669	<b>1,564,276</b>	1,115,680
<b>Revenus</b>			
Revenus divers	-	-	30,015
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	(30,015)
<b>Total revenus</b>	-	-	-
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement</b>	1,932,669	<b>1,564,276</b>	1,115,680
<b>Financement du gouvernement</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		<b>1,338,595</b>	931,830
Variations des montants à recevoir du Trésor		<b>339,658</b>	(16,513)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		<b>228,847</b>	199,516
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement</b>		<b>(342,824)</b>	847
<b>Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice</b>		<b>(147,233)</b>	(146,386)
<b>Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice</b>		<b>195,591</b>	(147,233)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2012	2011
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement</b>	<b>(342,824)</b>	847
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	288,507	52,305
Amortissement des immobilisations corporelles	(15,520)	(5,656)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(18,421)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>272,987</b>	28,228
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>(69,837)</b>	29,075
<b>Dette nette ministérielle – début de l'exercice</b>	<b>191,859</b>	162,784
<b>Dette nette ministérielle – fin de l'exercice</b>	<b>122,022</b>	191,859

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2012	2011
		Redressé (note 9)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement</b>	<b>1,564,276</b>	1,115,680
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(15,520)	(5,656)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(228,847)	(199,516)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(18,421)
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Diminution des débiteurs et avances aux employés	(7,397)	(20,574)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(333,745)	35,624
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(12,141)	8,131
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	83,462	(35,743)
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>1,050,088</b>	879,525
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	288,507	52,305
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>288,507</b>	52,305
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>1,338,595</b>	931,830

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 1. Pouvoirs et objectifs

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est un organisme quasi-judiciaire indépendant constitué par la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, dans le cadre du plan du gouvernement de renforcer la responsabilisation et d'accroître la confiance du public à l'égard de l'intégrité des fonctionnaires. La raison d'être du Tribunal est de protéger les fonctionnaires qui ont signalé un acte répréhensible contre d'éventuelles représailles. Son mandat consiste à instruire les plaintes de représailles transmises par le commissaire à l'intégrité du secteur public.

### 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

#### *(a) Autorisations parlementaires*

Le Greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Greffe ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

#### *(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement*

Le Greffe fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffe est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Greffe sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

#### *(c) Le montant à recevoir ou à verser au Trésor*

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Greffe et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Greffe a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

#### *(d) Revenus*

- ✓ Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- ✓ Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Greffe. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### (e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### (f) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffe découlant du régime. La responsabilité du Greffe relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

### (g) Débiteurs

Les débiteurs enregistrés par le Greffe sont imputables à d'autres ministères du gouvernement et sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le recouvrement est considéré comme certain donc aucune provision n'a été établie.

### (h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 3 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Greffe n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Mobiliers et matériel	10 ans
Améliorations locatives	5 ans

### (i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires

Le Greffe reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Greffe diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

#### a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en dollars)	2012	2011
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	1,564,276	1,115,680
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(228,847)	(199,516)
Amortissement des immobilisations corporelles	(15,520)	(5,656)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	83,462	(35,743)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoire	(12,141)	8,131
Remboursement de charges des exercices antérieurs	169	7
Ajustement des crédettes des exercices précédents (CAFE)	6,697	23,521
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(18,421)
	(166,180)	(227,677)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	288,507	52,305
	288,507	52,305
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>1,686,603</b>	<b>940,308</b>

#### b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2012	2011
<b>Autorisations fournies:</b>		
Crédit 115 - Dépenses du programme	1,726,199	1,726,200
Montants législatifs	126,642	92,172
<b>Moins:</b>		
Crédit périmés	(166,238)	(878,064)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisée</b>	<b>1,686,603</b>	<b>940,308</b>

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 4. Crédeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédeurs et des charges à payer du Greffe :

(en dollars)	2012	2011
Crédeurs – autres ministères et organismes	236,841	14,262
Crédeurs - parties externes	133,054	28,097
	369,895	42,359
Charges à payer	9,605	3,396
<b>Total des crédeurs et des charges à payer</b>	<b>379,500</b>	<b>45,755</b>

### 5. Avantages sociaux futurs

#### (a) Prestations de retraites

Les employés du Greffe participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Greffe versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2011-2012, les charges s'élèvent à 91 008 \$ (64 705 \$ en 2010-2011), soit environ 1.8 fois (1.9 fois en 2010-2011) les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffe relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

#### (b) Indemnités de départ

Le Greffe verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en dollars)	2012	2011
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>168,824</b>	133,081
Charge pour l'exercice	17,596	35,743
Prestations versées pendant l'exercice	(101,058)	-
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>85,362</b>	168,824

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 6. Débiteurs et avances aux employés

Le tableau ci-dessous présente le détail des débiteurs et avances aux employés :

(en dollars)	2012	2011
Débiteurs – autres ministères et organismes	<b>84,185</b>	91,582
Avances aux employés	<b>300</b>	300
	<b>84,485</b>	91,882

### 7. Immobilisations corporelles

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts, ajustements, aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel informatique	12,120	-	-	<b>12,120</b>
Logiciels informatiques	-	9,000	-	<b>9,000</b>
Mobiliers et matériel	5,206	59,209	-	<b>64,415</b>
Améliorations locatives	31,269	220,298	-	<b>251,567</b>
	48,595	288,507	-	<b>337,102</b>

Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts, ajustements, aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel informatique	2,288	3,030	-	<b>5,318</b>
Logiciels informatiques	-	2,250	-	<b>2,250</b>
Mobiliers et matériel	130	1,014	-	<b>1,144</b>
Améliorations locatives	1,551	9,226	-	<b>10,777</b>
	3,969	15,520	-	<b>19,489</b>

Valeur comptable nette	2011	2012
(en dollars)		
Matériel informatique	9,832	<b>6,802</b>
Logiciels informatiques	-	<b>6,750</b>
Mobiliers et matériel	5,076	<b>63,271</b>
Améliorations locatives	29,718	<b>240,790</b>
	44,626	<b>317,613</b>

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Greffe conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

#### *a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères*

Au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en dollars)	2012	2011
Installation	<b>154,763</b>	154,763
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<b>74,084</b>	44,753
	<b>228,847</b>	199,516

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacite de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du Greffe.

#### *(b) Autres transactions entre apparentés*

(en dollars)	2012	2011
Charges - autres ministères et organismes	<b>303,981</b>	389,055

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 9. Modification comptable

En 2011, des modifications ont été apportées à la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Les changements principaux aux états financiers du Greffe sont décrits ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées sur une base rétroactive et les informations comparatives pour 2010-2011 ont été redressées.

La dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'état de la situation financière. Pour accompagner ce changement, le Greffe présente maintenant un état de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir.

Les revenus et les comptes débiteurs connexes sont maintenant présentés avec déduction faite des montants de revenus non disponibles à dépenser à nouveau dans l'état des résultats et de la situation financière nette du ministère et dans l'état de la situation financière. Ce changement a eu pour incidence d'augmenter le coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts de 30 015 \$ en 2011.

Le financement du gouvernement, ainsi que le crédit lié aux services fournis gratuitement par d'autres ministères, sont maintenant constatés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle sous le « coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement ». Par le passé, le Greffe constatait ces transactions directement dans l'état de l'avoir du Canada. Ce changement eu pour incidence de réduire le coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement qui se chiffrait à 1 907 100 \$ en 2012 (1 114 833 \$ en 2011).

(en dollars)	2011 Avant ajustement	Effet de la modification	2011 Redressé
<b>État des résultats et de la situation financière nette ministérielle</b>			
Revenus	30,015	(30,015)	-
<i>Financement du gouvernement</i>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	-	931,830	<b>931,830</b>
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	(16,513)	(16,513)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	-	199,516	199,516

### 10. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

De plus, suite à une erreur d'impression, le montant sous la rubrique "Montant à verser au Trésor" n'apparaissait pas à l'état de la situation financière au 31 mars 2011. Nous avons reflété cette omission en indiquant la mention "Redressé" sous la colonne 2011 de l'état de la situation financière au 31 mars 2012.